



DECES DU CONJOINT/ MEILLEURE SOLUTION POUR PROTEGER LE SURVIVANT

Par **MH67**, le **17/06/2009** à **12:15**

BONJOUR

mon époux et moi-même sommes mariés depuis début 2009, toutefois nous vivons ensemble depuis longtemps.

Nous avons acheté notre péniche d'habitation devant notaire en indivision (50/50) alors que nous n'étions pas mariés.

Nous n'avons pas d'enfants en commun mais des enfants d'un premier lit (Mr 2 enfants - Mme 1 enfant).

Nous souhaiterions savoir quel testament ou acte notarié nous devons faire, afin de nous protéger l'un l'autre en cas de décès d'un des époux. Que le conjoint restant puisse jouir à sa guise de la péniche si cela est possible, ou au moins puisse en avoir l'usufruit?

Concernant les liquidités nous avons opté pour des assurances vies dont les bénéficiaires sont le conjoint restant. Est-ce bien la meilleure solution ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Salutations distinguées

M.H.